



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Guadeloupe : hopitaux et cliniques

Question écrite n° 41896

### Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les difficultés criantes du centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre - Abymes. Le diagnostic effectué par toutes les instances concernées révèle un état des lieux inquiétant qui exige une action concertée urgente. Cette déplorable situation entraîne une dégradation générale se traduisant entre autres par une démoralisation du personnel, une baisse de l'activité et une diminution de l'efficacité du CHU. Il lui demande ce qu'il compte faire pour mettre en place les solutions nécessaires au redressement de cet établissement.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les difficultés du CHU de Pointe-à-Pitre - Les Abymes et demande quelles sont les mesures que le ministère compte mettre en place pour redresser l'établissement. La situation du CHU reste en effet préoccupante malgré les efforts très significatifs déjà réalisés. Ainsi, sur le plan financier, dès 1988, la base budgétaire du CHU était abondée à hauteur de 23 millions de francs à titre pérenne, 11 millions de francs étant affectés à la réserve de trésorerie et 12 millions de francs à la provision pour créances irrécouvrables. En 1995, à la suite d'une mission d'appui technique ministérielle, le ministre attribuait 70 millions de francs, dont 50 millions de francs à titre non reconductible destinés à l'apurement du report de charges antérieur à 1994 et 20 millions de francs à titre reconductible destinés aux dépenses médicales et pharmaceutiques. Par ailleurs, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Guadeloupe était chargée d'apurer le report de charges résiduel sur trois exercices au plus. En contrepartie de cette aide importante, l'établissement devait s'engager par voie contractuelle à entreprendre des efforts de gestion. Ce contrat a effectivement été signé entre le préfet de la région Guadeloupe et le CHU de Pointe-à-Pitre - Les Abymes le 10 janvier 1996. La baisse d'activité de l'établissement est récente : si la fréquentation en court séjour a augmenté de 13 % entre 1990 et 1993, elle a chuté dans la même proportion entre 1993 et 1996, malgré le développement de l'hospitalisation de jour à partir de 1993. En conséquence, le taux d'occupation des services de court séjour passe de 86 % en 1990 à 76 % en 1995. Compte tenu de ces éléments et des efforts déjà consentis, il appartient à l'établissement d'entreprendre une politique rigoureuse de gestion budgétaire et financière, conformément au contrat signé en début d'année, d'arrêter rapidement la liste des investissements prévus au plan directeur et de mener une réflexion approfondie sur les facteurs explicatifs de la réduction de son activité. L'agence de l'hospitalisation territorialement compétente en Guadeloupe et la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de la Guadeloupe veilleront à la mise en œuvre de ces mesures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Moutoussamy Ernest](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41896

**Rubrique** : Dom

**Ministère interrogé** : santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire** : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 août 1996, page 4229

**Réponse publiée le** : 30 décembre 1996, page 6909